

**Réponse à la question écrite de Madame WARZEE-CAVERENNE,
Députée**

-

**Capacité de l'ETNIC à répondre aux besoins et défis croissants de
l'enseignement obligatoire sur le plan des infrastructures
informatiques**

Madame l'honorable membre,

Je me permets de préciser qu'une réponse a déjà été fournie à une question orale identique lors de la commission du 10 octobre 2016.

La présente question porte sur les 3 éléments suivants :

- La sécurité des infrastructures de l'ETNIC et des développements applicatifs gérés par l'ETNIC
- Le projet PRIMOWEB développé par l'ETNIC pour l'enseignement obligatoire
- La réforme de l'ETNIC actuellement en cours

1. La sécurité des infrastructures de l'ETNIC et des développements applicatifs gérés par l'ETNIC

Tout d'abord, la sécurité des **infrastructures** de l'ETNIC et des **développements** applicatifs **gérés par l'ETNIC** est l'une de mes principales priorités. C'est un domaine qui nécessite un travail vigilant d'amélioration en continu.

Les différents chantiers, mentionnés dans ma réponse à votre question de mai 2016, sont en cours et progressent de manière efficace.

Pour rappel, sur le plan opérationnel, ces derniers visent principalement 3 objectifs :

- la mise en œuvre d'une véritable « gouvernance » de la sécurité (implémentation d'un système de management de la sécurité de l'information, formalisation des processus / procédures / politiques de sécurité, mise en place de la gestion du risque, d'un contrôle qualité, de l'audit, etc.) ;
- la mise en place d'une architecture (ou d'une infrastructure technique) cohérente et efficace permettant d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des services délivrés ;
- la mise en œuvre concrète des différents éléments techniques pour rencontrer les 2 objectifs précédents.

A l'heure actuelle, l'ensemble des architectures sont en cours de redéfinition et de nouveaux processus de gestion sont élaborés. A titre d'exemple, sont déjà opérationnels : le processus de gestion des incidents de sécurité incluant les aspects liés à la communication et la communication de crise, qui est des plus important pour nos bénéficiaires et l'audit de sécurité régulier pour toutes les ressource du système d'information (SI).

De même, les marchés publics pour l'acquisition de nouveaux éléments d'infrastructure (filtrage réseau « firewall », systèmes de détection d'intrusion, outils de contrôle de contenu comme les anti-virus, outils pour le VPN, etc.) sont également tous attribués et les commandes sont en cours.

En outre, la nouvelle architecture que l'on appelle « de défense », notamment contre les attaques et piratages du type de ceux vécus ces derniers mois, sera opérationnelle pour la mi-2017.

Lorsque tous ces chantiers seront finalisés, l'ETNIC pourra offrir à ses bénéficiaires un catalogue de services complet en lien avec les questions de sécurité.

Par ailleurs, pour travailler sur les aspects stratégiques, un conseiller en sécurité de l'information sera bientôt recruté (consultant externe). Il aura comme missions principales à partir de janvier 2017 de :

- revoir la politique de sécurité de l'information au niveau global de l'informatique ;
- prévoir des audits de sécurité interne ;
- aider à développer le suivi futur de la sécurité.

En termes de moyen, l'ETNIC vise la mise en place d'une sécurité globale des services qu'elle peut mettre à disposition de ses bénéficiaires. L'objectif n'est pas de mettre en place des solutions spécifiques et ponctuelles pour apporter une réponse strictement technique à un développement ou une infrastructure en particulier. A ce jour, le budget alloué est donc puisé dans la dotation de base de l'ETNIC.

Ensuite, en ce qui concerne les **infrastructures** et les **développements** applicatifs qui ne sont **pas gérés directement par l'ETNIC**, comme c'est le cas pour l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) du Ministère, le manque de visibilité sur la gestion et donc sur la qualité de ce qui est réalisé empêche l'ETNIC d'assurer la sécurité nécessaire. Or la qualité est l'un des piliers fondamental de la sécurité. Si elle est mal réalisée, elle peut entraîner des failles aisément exploitables et aboutir à des piratages du type de ceux que le site www.enseignement.be subit régulièrement.

Et pour finir sur ce premier point, vous mentionnez le **terme « websécurité »**. Je présume que vous visez ici la sécurité des sites web « publics ». La sécurité de ces sites est probablement dans les faits la question la moins sensible. Ces sites ne traitent en général pas de données à caractère sensible, contrairement aux applications et aux portails web (qui eux sont sécurisés par le système IAM « identity and access management »). La sécurité appliquée aux sites gérés par l'ETNIC est assurée, ou sera assurée, par l'ensemble des éléments qui seront développés dans le cadre des chantiers.

2. Le projet PRIMOWEB développé par l'ETNIC pour l'enseignement obligatoire

L'application PRIMOWEB permet d'une part, à un candidat (un enseignant déjà payé par la FWB ou un citoyen intéressé) de marquer sa disponibilité à un ou plusieurs emplois dans l'enseignement, et d'autre part, aux Pouvoirs

Organisateur (PO) d'accéder à un site réservé pour recruter les personnes ayant marqué leur disponibilité, de manière transparente et dans le respect des règles de priorité établies.

La réforme des titres et fonctions devait entrer en vigueur le 1er septembre 2016. L'ETNIC a mis à disposition dans les plus brefs délais ses équipes pour que les nouvelles demandes soient développées à la date prévue.

Dans les faits, toutes les demandes de modifications ont été réalisées dans les délais impartis. L'ETNIC a travaillé de concert avec l'Administration pour faire le lien avec le site de « enseignement.be » qui affiche les données réglementaires de la réforme des titres et fonctions. Le volet de l'application réservée au public était opérationnel le 01.05.2016. Le volet de l'application réservée aux PO et aux écoles était opérationnel le 01.06.2016.

À la rentrée scolaire de septembre 2016, PRIMOWEB a été l'une des applications développées par l'ETNIC pour l'enseignement les plus utilisées.

Au niveau de l'infrastructure, pendant la période d'utilisation, il n'y a pas eu de surcharge, ni de faille de sécurité. L'application est protégée par le système de sécurité général de l'ETNIC, CERBERE.

Au niveau technique, très peu de problèmes ont été rapportés. En pratique, les nouvelles règles sur le plan juridique sont relativement complexes. Les utilisateurs de l'application doivent s'habituer au nouveau système. Ce changement organisationnel prend toujours un peu de temps. En outre, la charge administrative imposée aux directeurs qui doivent, pour chaque engagement ou intérim, confectionner un PV de carence en cas d'engagement d'un titre suffisant ou de pénurie est réelle mais souhaité par les autorités. Les deux seuls incidents techniques importants qui ont eu lieu récemment (accès restrictif de la boîte de réception des enseignants et de la nouvelle version du navigateur FireFox) ont été résolus rapidement.

Actuellement, le projet de développement des nouvelles fonctionnalités en lien avec la réforme des titres et mérites est donc considéré comme clôturé. L'ensemble du budget alloué est épuisé. Une phase d'évaluation est planifiée pour la fin octobre. De nouvelles demandes pourraient dans ce cadre faire l'objet de discussion. Des liens concrets avec l'ensemble des autres applications et bases de données de l'enseignement devront en effet être réalisés pour intégrer l'architecture générale de l'enseignement.

Par ailleurs, même si les équipes ont été réaffectées à d'autres projets, l'ETNIC conserve sa capacité d'intervention en cas d'incident. Une maintenance applicative est planifiée sur les budgets 2017 issus de la dotation de base de l'ETNIC. Cependant, les contours précis doivent encore être définis.

3. La réforme de l'ETNIC actuellement en cours

Le 25 mai 2016, le Gouvernement a marqué son accord sur le contenu de la note d'orientation relative à la transition vers le numérique que je lui avais proposé.

Mon objectif prioritaire est de renforcer les liens entre l'ETNIC, les bénéficiaires et le Gouvernement tout en mettant en place une souplesse et un mode de fonctionnement simplifié ; souplesse et simplification qui vont permettre une meilleure efficacité des moyens alloués pour des résultats concrets atteints plus rapidement.

Le Gouvernement a signalé trois points d'attention concernant le futur modèle :

- un mécanisme de financement qui assure une visibilité et une maîtrise comptable et budgétaire pour chaque Ministre à travers un contrôle renforcé sur les flux financiers ;
- une garantie d'autonomie dans le choix des modalités de travail ;
- une flexibilité de travail en matière informatique grâce à la disponibilité de personnes ressources compétentes directement auprès des bénéficiaires à leur demande et exemptes de TVA pour la facturation des prestations.

Dès le mois de juin, j'ai mis en place un groupe de travail qui rassemble toutes les parties concernées au niveau de l'Administration et du Gouvernement. Il avait pour 1^{ère} mission de réaliser une analyse comparative des différents modèles d'évolution possibles. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois de juillet. Il a finalisé ses travaux voici peu.

Sur cette base, je vais donc proposer prochainement au Gouvernement un nouveau modèle de structure pour l'ETNIC et une nouvelle gouvernance de l'informatique administrative de la FWB.